



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
14	14	12

Date de la convocation :
24/09/2025

Date d'affichage :
24/09/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture le :

Et publication ou
notification du :

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 1^{er} octobre à dix heures

Le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence de M. Paul LIONS, Maire de Corbara.

Secrétaire de séance : SALDUCCI Ange

Présents : LIONS Paul, SALDUCCI Ange, AMADEI Franck, FRANCESCHINI Jean-Baptiste, ALLAIN Marie-Paule, LE GALL Caroline, LUIGI Nathalie, SAVELLI Vincent, PELISSIER Marie-Jeanne, SAVELLI Ambroise

Représentés : VITTORI José donne procuration à LIONS Paul
ANTONINI Thomas donne procuration à SALDUCCI Ange

Excusés :

Absents : SUZZONI Pierre, SAVELLI Antoine-Pierre

DELIBERATION N°60/2025 :

REVISION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT POUR L'OPERATION « CREATION D'UN ESPACE CULTUREL POLYVALENT, D'UN PARKING ET D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS »

La délibération du conseil municipal n°41/2020 du 22 juillet 2020 a permis l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération « Création d'un espace culturel polyvalent, d'un parking et d'aménagements paysagers ». Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les trois années d'exercices prévisionnels de l'opération.

Une révision de cette AP/CP a été validée par délibération 19/2021 du 13 avril 2021, une deuxième révision a été validée par délibération n°18/2022 du 07 avril 2022, une troisième révision a été validée par délibération n°20/2023 du 05 avril 2023, une quatrième révision a été validée par délibération n°58/2023 du 30 novembre 2023, une cinquième révision a été validée par délibération n°15/2024 du 15 avril 2024, une sixième révision a été validée par délibération n°67/2024 du 18 décembre 2024 et une septième a été validée par délibération n°18/2025 du 15 avril 2025.

Pour Le Maire
La Secrétaire Générale
Cécile BERNARD



.../...

.../...

Lors de la dernière révision, le montant de l'autorisation de programme, la répartition des crédits de paiement et la durée de l'autorisation de programme étaient fixés comme suit :

Libellé de l'AP	Montant AP Révision N°7	CP 2020 Réalisés	CP 2021 Réalisés	CP 2022 Réalisés	CP 2023 Réalisés	CP 2024	CP 2025
Création d'un espace culturel polyvalent, d'un parking et d'aménagements paysagers	2 943 679.76	14 400.00	80 933.93	31 925.53	176 581.33	1 092 871.42	1 546 967.55
Recettes			Recettes 2021 - Réalisées	Recettes 2022 Réalisées	Recettes 2023 Réalisées	Recettes 2024	Recettes 2025
Subventions			53 517.76	0	155 720.17	592 865.26	917 506.03

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Compte tenu de l'avancée des travaux et des coûts supplémentaires liés à des travaux non prévus au marché initial et indispensables au bon déroulement du chantier qui donne lieu à la signature d'avenants, il convient de revoir le montant de l'AP/CP. Les travaux devraient être réceptionnés en fin d'année 2025. Il convient donc de réviser la répartition des crédits de paiement sur l'année 2025.

Il est nécessaire de revoir le montant de l'AP/CP et il est proposé de le réviser de la manière suivante :

Révision n°8 :

AP/CP « Création d'un espace culturel polyvalent, d'un parking et d'aménagements paysagers ».

Libellé de l'AP	Montant AP Révision N°8	CP 2020 Réalisés	CP 2021 Réalisés	CP 2022 Réalisés	CP 2023 Réalisés	CP 2024	CP 2025
Création d'un espace culturel polyvalent, d'un parking et d'aménagements paysagers	2 986 094.76	14 400.00	80 933.93	31 925.53	176 581.33	1 092 871.42	1 589 382.55
Recettes			Recettes 2021 - Réalisées	Recettes 2022 Réalisées	Recettes 2023 Réalisées	Recettes 2024	Recettes 2025
Subventions			53 517.76	0	155 720.17	592 865.26	959 921.03

.../...

.../...

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- DÉCIDE de valider la révision n°8 de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Création d'un espace culturel polyvalent, d'un parking et d'aménagements paysagers ».
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Pour Le Maire,
La Secrétaire Générale,
Cécile BERNARD

